

PRÉSENCE DE CANNABIS DANS LES URINES

Par Profil supprimé Postée le 25/06/2015 11:55

Le 3 et 4 juillet 2015, j'irai à un festival et j'ai peur de consommer du cannabis sous la forme "shit ", je sais que si j'en prend il y en aura plusieurs à suivre. Habituellement je fume très peu, juste pour des occasions comme festival, concert etc ... Le 17 juillet, pour la médecine du travail, je devrais apporter un flacon d'urines, pensez-vous que s'il regarde la présence de drogue, je serai positive ?

Mise en ligne le 25/06/2015

Bonjour,

Sachez tout d'abord que si la médecine du travail ou votre employeur souhaitent vous soumettre à un test de dépistage, ils ont obligation de vous prévenir à l'avance. S'ils ne l'ont pas fait jusqu'à présent, il semblerait qu'ils ne puissent pas contrôler la présence de substance psychoactive dans vos urines. De plus, le dépistage au travail ne peut pas être demandé dans toutes les situations. En effet, le CCNE (Comité Consultatif National d'Éthique) estime ainsi que le dépistage médical de l'usage de produits illicites en milieu de travail est « souhaitable et justifié » pour les postes de « sûreté et de sécurité ».

Si cependant, c'était le cas et qu'ils soumettent vos urines pour un dépistage, vous ne devriez pas être positive à la présence de THC (substance psychoactive du cannabis) si vous n'avez pas d'autres consommations entre votre festival et votre visite médicale et que vous êtes une consommatrice occasionnelle.

Cordialement.
